

MAIRIE DES OMERGUES
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N°04/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.

Présents : Mesdames BOUCHET Françoise, COSTE Sylvie, KATSAOUNIS Carole et Messieurs COSTE Alain, BUCHER Lionel, CHESNEAU Benjamin, FOLCHER Max, KATSAOUNIS Bruce et TASSIN Michel.

Absents excusés : Messieurs BUCHER Lionel et DE BRUYNE Vincent

Secrétaire de séance : Monsieur CHESNEAU Benjamin

Convocation du 05/01/2024

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 8

**OBJET : CONVENTION RELATIVE A L'ACCUEIL ET LA GARDE DES CHIENS ERRANTS
AVEC L'ASSOCIATION CANINE SISTERONAISE**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal que l'adhésion à l'association canine Sisteronaise relative à l'accueil et à la garde des chiens errants ou dangereux.

Monsieur le Maire indique que la cotisation est fixée à 1 € par habitant soit pour l'année 2024, une cotisation de 132 €.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide l'adhésion de la commune de Les Omergues à l'association canine Sisteronaise
- valide le montant de la cotisation sera de 132 € pour l'année 2024,
- dit que les crédits seront prévus au budget 2024,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, LES OMERGUES le 22 janvier 2024,

Le Maire,

Alain COSTE



Le secrétaire
Benjamin CHESNEAU

